

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA
COMMISSION DE DISCIPLINE

P.V N°23 DU 04 Mai 2022.

Saison 2021/2022.

Membres Présents

- BENCHAABEN Abdeljalil (Président).
- GUEDDAH Farid (Secrétaire).
- MESKINE Ahcene (Membre).
- RALID Chaabane (Membre).

Affaire n°193 / Rencontre WJS / WAT (S) du 30 Avril 2022.

Joueurs/

- SLIMANI Sofiane (WJS) Lic. N°2151 Avertissement.
- NAKAB Hichem (WAT) Lic. N°2147 Avertissement.

Affaire n°194 / Rencontre ABZ / TMS (S) du 30 Avril 2022.

- Vu l'agression caractérisée sur le directeur de jeu par des joueurs de l'équipe de l'ABZ.
- Vu l'arrêt de la partie à la 77^{ème} minute de jeu sur le score de 03 buts à 02 en faveur de l'équipe du TMS.

La commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalité (0-3) en faveur de l'équipe adverse (TMS).

Joueurs/

- BOUZOUALEGH Zine-eddine (ABZ) Lic. N°211201 est suspendu deux (02) ans fermes pour agression envers officiel + 15.000 DA amende payable dans un mois.
- BACHIR EZZAHI (ABZ) Lic. N°2132 est suspendu deux (02) ans fermes pour agression envers officiel + 15.000 DA amende payable dans un mois.
- SASSANE Samir (ABZ) Lic. N°2129 est suspendu deux (02) ans fermes pour agression envers officiel + 15.000 DA amende payable dans un mois.

Pour outrage à la ligue et à leurs membres par le président de l'équipe de l'ABZ (Président multirécidiviste) la commission de discipline décide de l'interdire à vie d'exercer toute fonction ou activité en relation avec le football + 40.000 DA amende payable dans un mois.

-Pour mauvaise organisation des dirigeants de l'ABZ (récidiviste) :

-Un (01) match de suspension de terrain à partir de 08-05-2022 + 5.000 DA amende payable dans un mois.

-Pour absence d'entraîneur sur la courante de l'équipe de l'ABZ, 5.000 DA amende payable dans un mois.

Affaire n°195 / Rencontre JSBA / ASEC (S) du 30 Avril 2022.

Joueurs/

-BOURMEL Chadi (JSBA) Lic. N°21107 Avertissement.

-BOUAZA Youcef (JSBA) Lic. N°21111 Avertissement.

-MOKHBI Ramzi (ASEC) Lic. N°21621 Avertissement.

Affaire n°196 / Rencontre MOT / CRCK (S) du 29 Avril 2022.

-Pour absence de l'entraîneur de l'équipe du MOT à la main courante, 5.000 DA amende payable dans un mois.

Affaire n°197 / Rencontre NRBOA / MAB (S) du 29 Avril 2022.

Joueurs/

-ZEGHIDA Borhane-eddine (NRBOA) Lic. N°211323 Avertissement.

-BOUTAGHANE Moad (NRBOA) Lic. N°211318 Avertissement.

-KHADICHE Amar (NRBOA) Lic. N°211319 Avertissement.

-KAHOUL Houcine (NRBOA) Lic. N°211329 est suspendu un (01) match ferme pour contestation de décision + 1000 DA amende payable dans un mois.

-KHADICHE Brahim (NRBOA) Lic. N°2113 est suspendu trois (03) matchs fermes pour agression envers adversaire + 1500 DA amende payable dans un mois.

-Pour conduite incorrecte du club NRBOA (cinq (05) joueurs signalés), 500 DA amende payable dans un mois.

Affaire n°198 / Rencontre USMD / JBBL (S) du 30 Avril 2022.

Joueurs/

-BOUGUERNE Bilel (USMD) Lic. N°21141103 est suspendu trois (03) matchs fermes pour bagarre avec adversaire + 5.000 DA amende payable dans un mois.

-BENYOUCEF Badr-eddine (USMD) Lic. N°21141115 Avertissement.

-FENZARI Nadir (USMD) Lic. N°21141105 Avertissement.

-Le secrétaire de l'équipe de l'USMD (Mr BOUZABRA Abdelhalim) est suspendu jusqu'à nouvel ordre et convoqué devant la commission de discipline le lundi 09 Mai 2022 à 15h00

-CHAOUI Mohsen (JSBBL) Lic. N°21149332 est suspendu trois (03) matchs fermes pour bagarre avec adversaire + 5.000 DA amende payable dans un mois.

-RAHMOUNI Abdelhalim (JSBBL) Lic. N°2114927 Avertissement.

[# Affaire n°199 / Rencontre EOK / ARMS \(S\) du 30 Avril 2022.](#)

Joueurs/

-KHELIFA Housseem (EOK) Lic. N°2114304 est suspendu un (01) match ferme pour cumul de carton.

-TOUAHRIA Faycal (EOK) Lic. N°2114302 Avertissement.

-TABEI DJEFAL Mohamed amine (ARMS) Lic. N°2114420 est suspendu quatre (04) matchs fermes dont deux (02) matchs avec sursis pour C.A.S envers officiel (en fin de partie) + 5.000 DA amende payable dans un mois.

-BOUAFAR Abderaouf (ARMS) Lic. N°2114403 est suspendu quatre (04) matchs fermes dont deux (02) avec sursis pour C.A.S envers officiel (en fin de partie) + 5.000 DA amende payable dans un mois.

-ABED Zakaria (ARMS) Lic. N°2114419 Avertissement.

-SAKER Seif-eddine (ARMS) Lic. N°2114437 Avertissement.

-HAFIDIA Abdellah (ARMS) Lic. N°2114435 Avertissement.

-Pour conduite incorrecte de l'équipe de l'ARMS (cinq (05) joueurs signalés), 500 DA amende payable dans un mois.

